

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) parcours Éducation et motricité

Sciences et techniques des activités physiques et sportives – STAPS



Niveau d'étude
visé
BAC +3



ECTS
180 crédits



Durée
3 ans



Composante
UFR de santé,
médecine
et biologie
humaine



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

La licence STAPS de l'université Sorbonne Paris Nord Paris Nord, campus Bobigny est construite sur un parcours de formation en 3 ans intégrant une logique de différenciation / spécialisation progressive dès la 2^{ème} année de licence (S3/S4). Ainsi la première année (S1/S2) de la formation est identique pour tous les étudiants de STAPS. Elle se base sur des enseignements généraux communs (scientifiques, pratiques, méthodologiques en particulier) apportant le socle commun de connaissances et de compétences pour la poursuite des études.

Au 1^{er} semestre de la 2^{ème} année (S3), l'étudiant fait le choix de 2 spécialités sur les 3 proposées au STAPS de Bobigny (« Éducation et motricité », « Activité physique adaptée et santé », « entraînement sportif »). Ce choix se réduit à une spécialité au S4 de la 2^{ème} année de licence et en 3^{ème} année (S5/S6).

En L2, les enseignements de spécialité représentent environ 40% du volume total des enseignements, ils sont accompagnés d'enseignements communs transversaux

(langues, informatique notamment), d'enseignements dans les pratiques sportives (enseignements pratiques et théoriques) et d'enseignements dans les sciences fondamentales aux études en STAPS. En 3^{ème} année (S5/S6) les enseignements de spécialité représentent près de 80% du total au S5, 100% au S6.

Il est important de souligner que le choix d'une spécialité au S4 n'est pas irréversible et que des passerelles et des aménagements existent pour changer de spécialité au S5.

Notre cursus s'inscrit dans le cadre de la fiche RNCP (nationale) de la licence "Education Motricité" et prépare aux prérogatives de cette licence. En parallèle, notre licence est particulièrement adaptée à la préparation au concours du CAPEPS et s'inscrit en complément de la formation MASTER qui le suit.

Objectifs

Nos enjeux prioritaires au niveau licence sont :

1) répondre aux exigences d'insertion professionnelle avec l'acquisition des connaissances et compétences requises par les métiers de l'éducation par le sport ;



2) préparer une poursuite d'études en master MEEF 2nd degré ou 1er degré. Le programme d'enseignement vise les compétences suivantes :

- **Enseigner les activités** physiques, sportives et artistiques dans tout établissement ou structure à vocation éducative ;
- **Conduire et animer** des actions éducatives collectives visant la pratique de ces activités dans un but éducatif ;
- **Exercer en autonomie** une activité d'intervention en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers.

Ces compétences s'articulent autour de capacités :

- à diagnostiquer et concevoir des interventions dans et par les activités physiques, sportives et artistiques

- à concevoir un projet pédagogique:

- à mettre en oeuvre (face à face pédagogique) et évaluer les projets pédagogiques et éducatifs

Savoir-faire et compétences

Compétences linguistiques et transversales :

La maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral ;
la maîtrise d'une langue vivante étrangère (l'anglais) ;
la maîtrise des technologies de l'information et de la communication ;

l'acquisition des outils

methodologiques nécessaires pour réussir son projet individuel ; l'initiation aux methodologies et aux problématiques de la recherche dans le domaine des APSA ;

Compétences disciplinaires

La connaissance, la compréhension et la maîtrise de la pratique et de la didactique des Activités Physiques et Sportives et Artistiques (APSA) ;

la connaissance et la compréhension des APSA dans les domaines des sciences du vivant, des sciences humaines et sociales ; la connaissance et la faculté de discuter les dimensions historique et sociologique du champ ;

les connaissances permettant l'intervention dans différents milieux et pour diverses populations ; la pratique et l'entraînement dans les APSA.

Compétences pré-professionnelles :

Concevoir et organiser, en toute sécurité pour les pratiquants, des programmes d'intervention à visée éducative par les APSA dans des structures à visée éducative (scolaires, associatives), en fonction du public et ses caractéristiques ;

Conduire et évaluer des programmes d'intervention ;

Maîtriser les problèmes d'éthique et de responsabilité liés à son intervention;

Participer au pilotage du projet.

Organisation

Contrôle des connaissances

La validation des 3 années est nécessaire pour valider sa licence.

La L1 est validée par compensation intégrale (avec les matières affectées de leur coefficient) entre les matières, les blocs de compétences et les semestres.

La L2 est validée si l'étudiant valide chaque semestre séparément. Au sein des semestres, les matières (affectées de leur coefficient) se compensent.

En L2 les stages (1er et 2e semestre) et l'oral de stage sont

Dispositions Spécifiques à la mention

STAPS

UE SSMA :



Possibilité de valider le parcours "Sécurité et sauvetage en milieu aquatique" donnant droit au titre de "Maître nageur sauveteur (MNS)"

Les étudiants « défaillants » pour les cours « TD »

Est déclaré « défaillant » tout étudiant qui ne satisfait pas à la règle d'assiduité lors des cours TD, autrement dit tout étudiant qui a plus d'une absence injustifiée en TD.

Un étudiant défaillant se voit attribué 0 à la matière.

RQ. Une absence est justifiée par un document officiel (**signé, daté et tamponné**) émanant d'un organisme médical ou professionnel reconnu.

Les étudiants redoublants

Tout semestre ou toute UE et toute matière acquise une année antérieure – quelle que soit la moyenne (supérieure à 10) – est conservé pour l'année en cours. L'étudiant(e) ne peut donc repasser que les matières inférieures à 10/20, et cela, à condition que l'UE, le semestre et l'année n'aient pas été validés. En cas de modification de la maquette de formation, un semestre acquis une année antérieure peut être conservé pour l'année en cours si l'étudiant ne repasse aucune matière. Il en va de même pour les UE et les matières reconduites dans la nouvelle maquette. Dans le cas d'UE ou de matières non reconduites, un système d'équivalence de matières et/ou de report de note dans le cadre de l'UE Libre est mis en place, et appliqué au cas par cas pour permettre à l'étudiant de faire valoir au mieux ses acquis antérieurs.

Spécificité L2 :

- Au S3, les étudiants doivent suivre 2 spécialités sur les 3 proposées (voir UEP 3 et UEP 4)

- Au S4 : le stage et l'oral de stage, quelle que soit la spécialité de licence, sont obligatoires pour valider l'année : un étudiant qui ne réalise pas son stage ou l'oral de stage, est

déclaré « défaillant » et ne peut valider son année. La mention « défaillant » apparaît sur le bulletin.

Spécificité L3 :

- le stage et l'oral de stage, quelle que soit la spécialité de licence, sont obligatoires pour valider l'année : un étudiant qui ne réalise pas son stage ou l'oral de stage, est déclaré « défaillant » et ne peut valider son année. La mention « défaillant » apparaît sur le bulletin.

Vous suivez entièrement L3 dans la spécialité désirée. La neutralisation de certaines matières est envisagée au cas par cas selon le parcours antérieur de l'étudiant(e).

Aménagements particuliers

Les étudiants salariés et les sportifs de haut niveau

Pour obtenir le statut « salarié », les étudiants doivent faire état d'une preuve de leur emploi et de leur planning hebdomadaire, le statut « sportif de haut niveau » s'acquiert de droit si l'étudiant fait partie des listes nationales dans sa discipline. Si l'étudiant ne fait pas partie de cette liste nationale, ce statut peut tout de même être accordé par la commission pédagogique du STAPS si l'étudiant fait la preuve d'une pratique au niveau national avec les contraintes qui s'y appliquent. La commission pédagogique est souveraine pour statuer dans ce cas.

Les étudiants salariés et les sportifs de haut niveau **peuvent être dispensés** d'assiduité en cours TD à la condition **d'obtenir l'accord du responsable de la matière et de la spécialité**. Un document précisera en début d'année les matières qui ne sont pas éligibles au principe de dispense d'assiduité. En cas de dispense, l'étudiant est donc dispensé du CC. Mais ils doivent être présents au contrôle terminal (CT) TD si la matière en comporte. Cette note est alors reportée sur la note CC de la matière si elle en comporte. En cas d'absence au CT TD, la note de 0 leur est attribuée dans la matière pour la partie TD (si la matière en comporte).



Les sportifs de haut niveau disposent d'un aménagement du cursus leur permettant de valider L1 et L2 en 3 ans : le passage en L2 n'est alors pas conditionné par l'obtention de la 1^{ère} année. Des aménagements spécifiques pour les évaluations peuvent aussi être envisagées.

Les salariés et sportifs de haut niveau ont accès à une dispense d'assiduité pour les cours TD (travaux dirigés). Les sportifs de haut niveau ont en sus un aménagement de maquette personnalisé et la possibilité de valider chaque année en 2 ans.

Modalités particulières pour les étudiants qui désirent se réorienter et changer de spécialité de licence en entrant en licence 3 ou après avoir validé une licence.

Admission

Conditions d'admission

Parcoursup

En cas de réorientation en cours de parcours, être titulaire d'une 2^e année de licence STAPS

Selon les dossiers, par Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

Modalités de candidature

Pour candidater en L1, vous devez passer par Parcoursup. Pour candidater en L2 ou L3, vous devez d'abord effectuer une pré-inscription en ligne en cliquant sur le lien : e-candidat

<https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat>

Droits de scolarité

Droits nationaux pour la licence (LMD)

Pré-requis obligatoires

Nous insistons sur le fait qu'un étudiant qui se destine à la licence EM doit nécessairement avoir un vécu sportif.

Pré-requis recommandés : Un baccalauréat général

Et après

Poursuite d'études

Le titulaire de la licence STAPS Éducation Motricité peut être admis dans un autre parcours STAPS :

en Licence APAS (Activité Physique Adaptée-Santé) ou ES (Entraînement Sportif) avec un système de passerelle entre les parcours.

Le titulaire de la licence STAPS Éducation Motricité peut être admis en master : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) en particulier. D'autres mentions de master STAPS peuvent aussi être accessibles selon les critères de sélection des structures.

Insertion professionnelle

Le titulaire de la licence portant la mention ou spécialité « éducation et motricité » relevant de la filière « sciences et techniques des activités physiques et sportives » a vocation à enseigner les activités physiques, sportives et d'expression en milieu éducatifs et scolaires.

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- Direction et/ou animation au sein de structures éducatives et sociales ou de loisirs sportifs dans le secteur public ou commercial



- Formateur au sein de Ministères ou Administrations ayant besoins de personnels compétents en EPS

- Éducateur socio-sportif

- Professeur d'EPS contractuel ou titulaire à l'issue du master MEEF et du concours (CAPEPS)

- Professeur des écoles à l'issue du master MEEF 1er degré et du concours

- Professeur d'EPS de la ville de Paris (sur concours)

- Éducateur et Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives dans services des sports des communes, des départements et des régions.

Contacts

Contacts

Responsable(s)

Hugues ROLAN

Responsable pédagogique

Hugues ROLAN

Responsable Service VOIE

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Bobigny)

☎ 01 48 38 88 38

✉ orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.scuio.univ-paris13.fr>

Responsable Service VOIE

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Villetaneuse)

✉ gestion.voie@univ-paris13.fr

🌐 <https://www.univ-paris13.fr/orientation/>

Responsable Formation continue

Contact formation continue

☎ 01 49 40 37 64

✉ acc-cfc@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.fcu-paris13.fr/site/Home.html>

Responsable Formation continue

Contact validation des acquis

☎ 01 49 40 37 04

✉ svap-cfc@univ-paris13.fr



Organisation

La formation s'organise sur 3 années (L1, L2 et L3). La Licence se compose ainsi de six semestres.

Un semestre représente 12 à 14 semaines de cours. Les enseignements sont assurés sous forme de CM (cours magistraux) et/ou de TD (Travaux dirigés avec présence obligatoire).

Un semestre équivaut à minimum 250h de cours. Le travail personnel vient s'ajouter à ces heures.

Les différentes matières s'organisent autour de COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET TRANSVERSALES (enseignements linguistiques, méthodologiques), de **COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES** (enseignements scientifiques fondamentaux en sciences biologiques, sociales et humaines, enseignements technologiques, techniques, maîtrise des APSA, didactiques et pédagogiques) et de **COMPÉTENCES PRÉ-PROFESSIONNELLES** (enseignements scientifiques, technologiques, techniques à caractère pré professionnel).

Les 3 blocs de compétences sont présents à chaque semestre sauf au dernier semestre où les compétences disciplinaires sont intégrées aux compétences pré professionnelles.

Une spécialisation progressive est mise en place :

tronc commun en 1^{ère} année et spécialisation progressive à partir de la 2^e année (choix de 2 parcours au 1^{er} semestre, 1 parcours au 2^d). La 3^e année de licence est totalement spécifique au parcours EM (avec des passerelles possibles pour changer de parcours en 3^e année).